



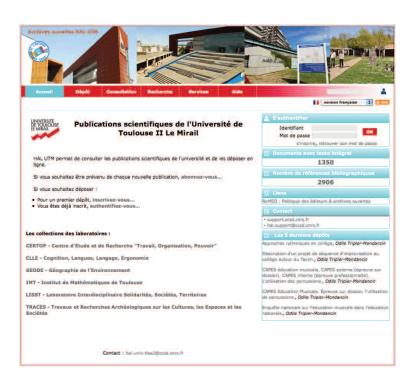
# Un P()RT'AIL HAL pour l'UTM!

Le Conseil Scientifique de l'Université Toulouse-Le Mirail a choisi de doter l'établissement d'un portail institutionnel sur la plateforme d'archives ouvertes HAL, pour **diffuser et consulter** la production scientifique de ses chercheur-e-s et enseignant-e-s-chercheur-e-s.

Ce portail vise à faciliter l'accès à la production scientifique de l'Université Toulouse Le-Mirail et à valoriser ses activités de recherche.

Nous vous invitons à vous rendre sur le portail HAL-UTM pour y déposer vos travaux:

http://hal-univ-tlse2.archives-ouvertes.fr/



# Brève HISTOIRE du libre accès

Le mouvement du Libre Accès est né au début des années 1990 à travers des initiatives comme celle de Stevan Harnad, professeur en sciences cognitives à l'université de Southampton, qui lance des revues en accès libre et par la suite l'archive ouverte Cogprints. En 1991, un autre précurseur, Paul Ginsparg, physicien à Los Alamos, crée la première archive ouverte dans le domaine de la physique, arXiv.org.

En 1999, à l'issue de la Convention de Santa Fe, l'**Open Archive Initiative** débouche sur la création d'un **protocole d'interopérabilité** entre les archives ouvertes, OAI-PMH, facilitant la description et la diffusion des métadonnées d'articles scientifiques.



L'Initiative de Budapest (2002) recommande deux stratégies complémentaires :

- 1. L'auto-archivage : les chercheurs déposent leurs articles (pré-publications et post-publications) dans des réservoirs dédiés.
- 2. La publication dans des revues en libre accès.



Aujourd'hui le libre accès c'est à la fois la publication dans des revues électroniques via des plateformes en libre accès (Revues.org ; Persée ; Cairn...) et l'auto-archivage pour une communication scientifique directe.

généralisation des archives ouvertes dans le milieu académique.



### Le **(`()N'I'EX'I'E** français

La France a choisi d'opter pour un système national et pluridisciplinaire d'archivage: HAL, Hyper Article en Ligne. En juillet 2006, l'ensemble des établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche ont signé un protocole d'accord interétablissements pour la mise en place de HAL. Ces organismes souhaitent se doter de moyens d'identification, de diffusion, de valorisation et de suivi de la production scientifique de leurs chercheure-s et enseignant-e-s chercheur-e-s.

Quelques préconisations institutionnelles en faveur de HAL:

- · Le CNRS a pris position en faveur des archives ouvertes
- « en vue d'une approche coordonnée, au niveau national, pour l'archivage ouvert de la production scientifique ».

[Protocole d'accord national, 2006]



« Dans le cadre de la préparation de son système d'information, l'ANR demande donc que, dans le respect des règles relatives à la propriété intellectuelle (propriété littéraire et artistique et propriété industrielle), et des règles de confidentialité inhérentes à des recherches, que toutes les publications consécutives aux projets financés par elle soient d'ores et déjà intégrées par les chercheurs au système d'archives ouvertes HAL avec lequel elle collaborera. »

[Magazine ANR]

#### · Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

- « La mission de l'information scientifique et technique et du réseau documentaire est chargée de proposer la politique nationale en matière d'information scientifique et technique et de contribuer à sa mise en œuvre. Ses actions s'inscrivent dans trois grands axes :
- Valoriser la production scientifique française notamment dans l'espace numérique européen et international et renforcer sa notoriété ;
- Doter la recherche française de moyens d'information puissants et efficaces pour développer la production scientifique et ses accès ;
- Favoriser la maîtrise de l'information pour la veille stratégique. »

  [Missions de l'IST du MESR]

## Pourquoi **DÉPOSER?**

- Faciliter l'accès à sa production scientifique et à des documents non publiés (communications, cahiers de recherche...)
- · Accroître la visibilité de ses recherches
- S'assurer de la paternité de ses résultats : tous les dépôts sont horodatés, donc validation d'une antériorité scientifique
- Améliorer son facteur d'impact : indication de sa notoriété par le nombre de citations

3 à 5 fois plus de chances d'être cité!

- Conservation pérenne et stable des documents
   : archivage à long terme et stabilité des URL
- · Sauvegarde centralisée et exhaustive de votre production
- Veille scientifique : possibilité de suivre votre domaine par flux RSS ou alerte mail
- Extraction automatique : possibilité de générer des listes de publications pour suivre à tout moment votre production, ou communiquer un historique de votre travail
- Valoriser le travail d'un laboratoire : possibilité de créer des collections

Ils interrogent les archives ouvertes : Google, Yahoo, Google Scholar, Scirus, ISIDORE...

Moissonneurs d'archives ouvertes :

- Au niveau local : **EPURE** (Il interroge les archives ouvertes du PRES Toulousain)
- Au niveau européen : DRIVER- Au niveau mondial : OAlster





## QU'EST-CE que HAL?



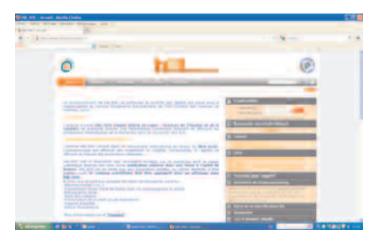
HAL est une archive ouverte, c'est-à-dire un réservoir de documents scientifiques entreposé sur un serveur régulièrement alimenté par les dépôts des chercheurs (autoarchivage) et librement accessible sur Internet.



Depuis sa création par le Centre pour la Communication Scientifique Directe (CCSD) en 2001, cette archive est en progression constante, on compte plus de 110 000 dépôts en mai 2011, dont près de 18% en SHS.



http://hal.archives-ouvertes.fr/



http://halshs.archives-ouvertes.fr/

La plateforme générale HAL se décline en différents portails :

- disciplinaire (HAL-SHS; HAL-SDE)
- institutionnel (HAL UTM; HAL UNIV-LYON 3; HAL Univ-Paris 1...)
- par type de document (TEL pour les thèses par exemple).



http://tel.archives-ouvertes.fr/



### **COMMENT** ça marche ?

- 1. Créer un compte personnel lors du premier dépôt ;
- 2. Saisir les métadonnées de la publication ;



Exemple de champs de métadonnées : Titre, Sous-titre, Résumé....

- 3. Joindre le document en texte intégral : étape facultative, HAL accepte les dépôts de notices bibliographiques, cependant le texte intégral est fortement recommandé par le CCSD.
- **4.** Vérifier l'ensemble des informations saisies et le document joint avant validation finale.

Les administrateurs de HAL vérifient la conformité des métadonnées et du document joint avant la mise en ligne.

Le dépôt du texte intégral est définitif, pour toute modification, vous devrez déposer une nouvelle version.

Temps de dépôt : 15 minutes maximum !

Le dépôt dans HAL assure une diffusion multiple : interconnexion avec d'autres archives ouvertes, comme ArXiv, PubMed Central, Repec...

#### Que déposer?

Articles, communications, chapitres d'ouvrages, actes de colloque, thèses, HDR...

Les prépublications comme les documents publiés peuvent faire l'objet d'un dépôt dans HAL.

Exemple d'une fiche bibliographique HAL avec fichier pdf téléchargeable :



Guide du déposant : http://www.ccsd.cnrs.fr/support/content/PDF/docHAL.pdf

Guide du bon usage de HAL : http://www.ccsd.cnrs.fr/support.html#guide\_bon\_usage\_hal





### DROITS D'AUTEUR

Face à l'ampleur du mouvement en faveur du libre accès, plusieurs éditeurs, dont Elsevier, ont modifié leurs politiques d'accès et sont de plus en plus nombreux à accepter l'auto-archivage sous certaines conditions.

Le copyright des éditeurs doit être respecté, c'est pourquoi avant de déposer, assurez-vous de votre droit à auto-archiver la version que vous souhaitez déposer, sans oublier de demander l'accord de vos co-auteurs le cas échéant.

- AVANT publication : l'auteur est détenteur des droits sur le document
- APRES publication SANS contrat : l'auteur peut diffuser son document
- · APRES publication SOUS contrat :
  - Sauf interdiction, l'auteur a le droit de diffuser sa version/auteur du document dans une archive institutionnelle. Il est interdit, sauf accord explicite, de déposer un fichier produit par un éditeur commercial.
  - Si l'auteur a signé un contrat avec une clause d'exploitation électronique du document par l'éditeur, l'auteur doit impérativement demander l'autorisation de déposer à l'éditeur et respecter le délai d'embargo imposé.
  - ROMEO : http://www.sherpa.ac.uk/romeo/

Ce site recense les positions sur l'auto-archivage de plus d'une centaine d'éditeurs scientifiques (plutôt d'origine anglosaxonne)

• JULIET: http://www.sherpa.ac.uk/juliet/

Ce site répertorie au niveau international les politiques en matière d'archives ouvertes des institutions et organismes de recherche.

• **HELOISE**: http://heloise.ccsd.cnrs.fr/

Ce site renseigne les droits de diffusion des revues françaises sur différentes plateformes (archives ouvertes, sites personnels, intranet...).



Centre pour la Communication Scientifique Directe (CCSD) : http://www.ccsd.cnrs.fr/

> Site de l'INIST sur l'actualité du libre accès : http://openaccess.inist.fr/

> > Glossaire:

http://openaccess.inist.fr/spip.php?page=glossaire

Projet européen DRIVER : http://www.driver-support.eu/index.html

Moissonneur d'archives ouvertes mondial OAISTER: http://www.oclc.org/oaister/

Annuaire d'archives ouvertes Open Doar: http://www.opendoar.org/

Site du Consortium Couperin sur les archives ouvertes: http://www.couperin.org/archivesouvertes/

Site de l'Open citation project : http://opcit.eprints.org/oacitation-biblio.html

